



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

PARAMÈTRES pour les salaires 2018

Informations aux employeurs

TAUX DES COTISATIONS SUR LES SALAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2018

COTISATIONS SÉCURITÉ SOCIALE	TAUX DES COTISATIONS		ASSIETTE
	PART PATRONALE	PART SALARIALE	
■ Assurance Maladie	6.25 %	2.75 %	Dans la limite du plafond de Sécurité Sociale, soit 3 311 € par mois
- Fonctionnaire civ/mil ⁽¹⁾	4.80 %	2.45 %	
■ Allocations Familiales	8.00 %	-	
- Industrie du poisson			
Hommes	6.00%	-	
Femmes	4.00 %	-	
- Administration & Collectivités locales			
Hommes	16.00 %	-	
Femmes	8.00 %	-	
■ Accident du travail	1.50 %	-	
- Manutention portuaire	3.00 %	0.50 %	
- Génie civil	3.50 %	-	
■ Assurance vieillesse	6.33 %	6.25 %	

COTISATIONS ASSURANCE CHÔMAGE	TAUX DES COTISATIONS		ASSIETTE
	PART PATRONALE	PART SALARIALE	
■ RAC	4.05 %	0.95 %	Dans la limite de 4 plafonds de Sécurité Sociale, soit 13 244 € par mois
■ AGS	0.15 %	-	
- Majoration pour CDD (accroissement temporaire d'activité ≤ à 1 mois)	3.00 %	-	
- Majoration pour CDD (contrat d'usage ≤ à 3 mois)	0.50 %	-	

⁽¹⁾ sur le brut indiciaire

SMIC ET PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AU 1^{ER} JANVIER 2018

SMIC Brut

1 498,47 € / mois
soit 9,88 € de l'heure

Plafond Sécurité Sociale

3 311€ / mois
soit 9 933 € / trimestre
soit 39 732 € / année

Pour en savoir plus ...

Je contacte le service **Recouvrement & Relation aux Entreprises**

- ▶ en téléphonant au 0508 41 15 72
- ▶ en écrivant à cotisations@secuspm.com
- ▶ en me rendant à la Caisse de Prévoyance Sociale (Angle des Bds Colmay et Thélot)

secuspm.com



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

ÉCHÉANCIER

2018

Informations aux employeurs

DÉCLARATION DES COTISATIONS

Les cotisations sociales sont payables mensuellement ou trimestriellement.

Dans tous les cas, veuillez à dater et signer votre déclaration, et la retourner à la CPS avant la date limite.

Le défaut de production de la déclaration entraîne une taxation d'office avec des pénalités et le défaut de versement des cotisations à la date d'exigibilité entraîne des majorations.

MENSUEL



15 Février
2018

Date limite de déclaration des cotisations de janvier 2018

15 Mars
2018

Date limite de déclaration des cotisations de février 2018

15 Avril
2018

Date limite de déclaration des cotisations de mars 2018

15 Mai
2018

Date limite de déclaration des cotisations de avril 2018

15 Juin
2018

Date limite de déclaration des cotisations de mai 2018

15 Juillet
2018

Date limite de déclaration des cotisations de juin 2018

15 Août
2018

Date limite de déclaration des cotisations de juillet 2018

15 Septembre
2018

Date limite de déclaration des cotisations de août 2018

15 Octobre
2018

Date limite de déclaration des cotisations de septembre 2018

15 Novembre
2018

Date limite de déclaration des cotisations de octobre 2018

15 Décembre
2018

Date limite de déclaration des cotisations de novembre 2018

15 Janvier
2019

Date limite de déclaration des cotisations de décembre 2018

TRIMESTRIEL



15 Avril
2018

Date limite de déclaration des cotisations 1^{er} trimestre 2018

15 Juillet
2018

Date limite de déclaration des cotisations 2^{ème} trimestre 2018

15 Octobre
2018

Date limite de déclaration des cotisations 3^{ème} trimestre 2018

15 Janvier
2019

Date limite de déclaration des cotisations 4^{ème} trimestre 2018



Si vous n'avez pas employé de personnel au cours du mois ou du trimestre, veuillez inscrire la mention «NÉANT» sur votre déclaration et la retourner à la CPS (service Recouvrement & Relation aux Entreprises) avant la date limite.

VOUS POUVEZ ENVOYER VOS DÉCLARATIONS

Par la poste



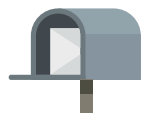
Caisse de Prévoyance Sociale
Recouvrement & Relation aux Entreprises
BP : 4 220 • 97500 StPierre & Miquelon

Par mail



cotisations@secuspm.com

Déposer à la CPS



Siège de la CPS - StPierre
Angle Bds Colmay et Thélot
Annexe de la CPS - Miquelon
Rue Antoine Soucy

Pour en savoir plus ...

Je contacte le service **Recouvrement & Relation aux Entreprises**

- ▶ en téléphonant au 0508 41 15 72
- ▶ en écrivant à cotisations@secuspm.com
- ▶ en me rendant à la Caisse de Prévoyance Sociale (Angle des Bds Colmay et Thélot)

secuspm.com